

La maternelle obligatoire dès 5 ans

ENSEIGNEMENT L'espoir est de réduire les inégalités sociales

- ▶ La commission « Economie et Education » de la Chambre a adopté une loi abaissant l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans pour tous les enfants du pays.
- ▶ Objectif : favoriser la socialisation et la maîtrise de la langue d'apprentissage.

Parfois, il faut du temps pour faire mûrir les projets politiques et les textes légaux qui les accompagnent... » Catherine Fonck (députée fédérale CDH) sait de quoi elle parle. Sa première proposition de loi abaissant à 5 ans l'âge d'obligation scolaire remonte à... 2003. Mardi après-midi, c'est une version inspirée du texte original, redéposé en 2014, que la Chambre a adoptée en commission. On dit « inspirée » parce qu'entre-temps, le PS, Ecolo, l'OpenVLD, le SPA et Défi ont, eux aussi, déposé des textes allant dans le même sens. Avec, pour les deux derniers notamment, l'ambition de descendre jusque 3 ans. D'amendements en amendements, de caucus singuliers en caucus singuliers, les députés ont fini par s'accorder sur 5 ans, promettant de renouveler leur vote en séance plénière dans quelques semaines.

Que l'on se rassure, les élus n'ont pas discuté du problème sans discontinuer pendant seize années. David Clarinval, chef de groupe MR, explique : « Ça a toujours été un problème communautaire. Les partis flamands considéraient qu'en Flandre, avec un taux de fréquentation volontaire de l'école de 99 %, il n'y avait pas de problème. Ils considéraient donc que la législation s'adressait surtout aux francophones et engendrait des contraintes pour les Communautés, notamment pour le contrôle de la fréquentation et l'organisation des cours de religion. » Récemment, toutefois, un avis favorable de la Communauté flamande a permis de faire évoluer le dossier.

Un enjeu essentiel

Côté francophone, on se posait moins de questions, surtout depuis que le Pacte d'excellence a souligné l'intérêt de cet abaissement de l'âge d'obligation sco-

laire. « Une enquête effectuée auprès de 1.200 écoles durant l'année 2015-2016 a montré que 97 % des enfants de 5 ans sont bel et bien inscrits en maternelle mais que, sur ce nombre, seuls 88 % la fréquentent régulièrement, avec, dans certains établissements, un taux inférieur à 50 % », précise le cabinet de la ministre Marie-Martine Schyns (CDH).

Dans l'incapacité de régler elle-même cette matière – qui reste fédérale –, la Fédération Wallonie-Bruxelles avait d'ailleurs concocté récemment un projet de décret visant non pas à rendre l'inscription obligatoire mais à encourager fortement la fréquentation dès 5 ans. Sauf extension de ce texte à des âges inférieurs, il devient aujourd'hui inutile.

L'enjeu n'en demeure pas moins essentiel : « Oui, la fréquentation est déjà importante mais pas suffisante à nos yeux. Aller à l'école régulièrement est essentiel pour la socialisation de l'enfant, cela facilite les apprentissages, notamment via une meilleure maîtrise de la langue. On contribue donc à favoriser la réussite », argumente Catherine Fonck.

Chez Défi, Véronique Caprasse rêvait – comme le SPA, rejoint par le PS – d'un abaissement à 3 ans. Ceci pour différentes raisons : « La scolarisation des enfants avant l'école primaire obligatoire présente de nombreuses retombées positives, aussi bien au niveau cognitif et du langage qu'au niveau social et sociétal, explique-t-elle. Au mieux peut-on les prendre en charge, si nécessaire, en cas de troubles de langage, de parole, d'orientation spatio-temporelle et de troubles psychomoteurs. »

Partant du principe qu'il vaut mieux un accord sur 5 ans que pas d'accord du tout, les parties en présence se sont accordées sur la première option. Elle de-

vrait entrer en vigueur au 1^{er} septembre 2020. ■

ERIC BURGRAFF

RÉACTION

« Stigmatisant »

Véronique De-graef, professeure à l'UCLouvain Saint-Louis, modère l'enthousiasme des politiques. « Nous sommes parmi les pays de l'OCDE ayant le taux de fréquentation et d'inscription le plus élevé à 5 ans. Les absences concernent un nombre réduit d'enfants dont on suppose qu'ils viennent de milieux paupérisés, d'origine étrangère, très éloignés de la culture scolaire. À partir de là, je me pose une question : quand bien même ils seraient empêchés de fréquenter l'école par leurs parents, est-ce que les stigmatiser est une bonne manière de faire ? Car qui dit obligation scolaire dit contrôle. Il faudra un arsenal de mesures stigmatisantes pour parvenir au but. » Fréquenter l'école précocement, n'est-ce pas aussi un outil de lutte contre les inégalités ? « Pour moi, la lutte contre les inégalités passe d'abord par la qualité des apprentissages, la qualité de la formation des enseignants, la qualité des locaux et du matériel... Elle passe aussi par la qualité de l'accueil de tous à l'école maternelle, y compris des familles qui n'en comprennent pas bien l'intérêt. Leur montrer que les enfants apprennent plein de choses et en sont fiers, c'est plus important que d'y aller par la contrainte. »

E.B.